



SANTÉ ET JUSTICE

Permanence juridique et sociale - Cours de français - Animations - Activités d'intégration
Avenue de Tourbillon 34, 1950 Sion - Tél. 027 323 12 16 - Fax: 027 323 12 46 - email : info@csivs.ch

Le Centre Suisses-Immigrés

Le Centre Suisses-Immigrés (CSI) existe en Valais depuis 1984.

Il a pour objectifs de:

- Soutenir les personnes migrantes dans les différentes démarches sociales ou juridiques auxquelles elles se trouvent confrontées;
- Mettre à disposition une structure qui permette le dialogue entre les citoyens, les citoyennes d'ici et d'ailleurs;
- Favoriser l'intégration de la population étrangère en créant des espaces propices aux échanges interculturels.

Le CSI est une association à but non lucratif. Il vit des cotisations de ses membres, des dons, des subsides fédéraux, cantonaux et communaux.

La plupart des activités ont lieu grâce à l'engagement régulier de nombreux et nombreuses bénévoles qui assurent une partie des permanences, les cours de français, l'Accompagnement Mère-Enfant, ainsi que diverses prestations.

Les services fournis par le CSI sont gratuits. Une participation aux frais administratifs peut être demandée.

Pour vos dons:

Notre IBAN à la dernière page

CSI Valais
un espace d'accueil
un lieu de dialogue

Santé pour 2024 !

Madeline Heiniger, présidente du CSI



Elle est l'une des préoccupations principales de la population suisse. Qualité et coût de la santé, primes d'assurances maladie, et au passage de l'An... vœux de bonne santé à profusion. Dans ce numéro de notre journal, nous abordons la question de l'accès à la santé - notamment sur le plan psychiatrique - pour les personnes requérantes d'asile, ainsi que sa place dans la procédure d'asile.

Il est aussi question d'accès à la justice. Qu'en est-il lorsque la situation d'une personne est précaire, sa problématique complexe en raison de son statut en Suisse et des difficultés qui en découlent ? Des compétences juridiques plurielles sont parfois nécessaires, ainsi qu'une dose de bonne volonté afin de trouver la voie légale pour une juste décision.

C'est donc précieux, pour le CSI, de travailler avec un réseau de professionnels qui ajoutent leurs compétences aux siennes. Le réseau est romand, entre les associations également engagées autour des questions migratoires. Il est aussi valaisan, avec la volonté d'un certain nombre d'avocat-es et juristes de se mettre à disposition de façon solidaire. Il s'enrichit également du parcours effectué par des professionnels du droit hors de nos frontières, dans des contextes autrement plus tendus.

Quant à André Morand, que vous lirez en page 2, il a offert son temps et ses larges compétences pendant plus de trois ans pour le CSI. Ancien procureur valaisan, il s'est rapidement muni d'ouvrages spécialisés dans le droit des étrangers ou de l'asile afin de compléter sa riche expérience professionnelle. Aux affaires, il ne s'en est pas laissé compter. Ce qui devait être dit l'a été. Nous le remercions infiniment d'avoir partagé avec nous, au CSI, au sein du réseau et surtout au service des personnes migrantes, ses compétences et son engagement personnel discret mais soutenu.

Finalement, le réseau dont nous bénéficions c'est aussi vous, ce cercle des personnes bienveillantes et engagées, qui nous soutenez et participez aux activités du CSI. Nous adressons à tous un grand merci et pour 2024, nos vœux de santé... et de justice.

« La dignité humaine est intangible. Elle doit être respectée et protégée. »

Extrait du projet de la nouvelle Constitution valaisanne.
(En votation le 3 mars 2024)

Sommaire

- 01 Santé pour 2024
- 02 **Hardi ! Trois ans et demi avec le CSI**
- 03 Souffle d'espoir contre « appel d'air »
- 04 Avocate en Syrie, interprète en Suisse
- 05 Réseau juridique solidaire
- 06 L'instruction de la santé en procédure étendue
- 07 Une médecine à l'écoute des requérants d'asile

Le Comité du CSI

Présidente:

Madeline Heiniger

Membres:

Bastian Collet
Bernard Gabioud
Marie-Hélène Gonnet
Geneviève Lévine
Amel Mahfoudh
Aurélié Pont

Rédaction:

Madeline Heiniger, Aurélié Pont,
Orphée Mouthuy

Mise en page:

Marie-Paule Zufferey

Imprimerie:

Bertrand de Preux, Grône

Hardi ! Trois ans et demi avec le CSI

André Morand

L'expérience débute par une invitation à participer, le 20 août 2020, à l'Assemblée générale du Centre Suisses-Immigrés. Je commence alors à m'habituer à mon état de retraité qui n'est pas désagréable et me souviens avoir précisément dit cela en me présentant : « Je suis à la retraite depuis deux ans et commence à l'apprécier ».

Ça ne parle pas forcément à des gens – des dames – qui ne connaissent pas la signification de ce mot, retraite, sonnait comme une défaite, et n'ont aucune envie de l'apprendre. La conversation reprend sur le sujet précédent.

Le déroulement de l'assemblée montre que le formalisme n'est pas le premier point de l'ordre du jour. Le premier point de l'ordre du jour c'est : comment se débrouiller pour répondre aux demandes, comment continuer à faire des miracles avec des moyens limités et un dévouement sur lequel il n'y a pas lieu de faire un plat.

Autrement dit, les coups de mains sont bienvenus et ça commence tout de suite.

Je me retrouve donc à porter la serviette de Françoise aux permanences de Martigny et Monthey, les lundis et mardis après-midi. Erythrée, Afghanistan, Arménie, Portugal, Kosovo, Syrie, RDC prennent des rendez-vous. D'autres viennent sans prévenir: simple habitude de tenter sa chance, de frapper à toutes les portes.

Y-a-t-il un gilet de sauvetage pour mon permis ? Une échappatoire pour mon renvoi ?

Une intelligence artificielle (ou bienveillante) pour comprendre cette décision trop brève ou trop longue ? Un visa magique peut-être ? Un tapis volant pour ma femme restée au pays ? Un travail, un passeport qui traîne ? Un abri atomique, un dôme de fer, une pèlerine d'humour contre l'accent valaisan de l'administration ?

Autant de questions existentielles auxquelles Françoise a appris à répondre. Ecouter, montrer son intérêt, c'est déjà dire : « Je ne vous reproche pas d'être là, je vous regarde autrement, comme une personne qui a des droits et peut les défendre, déjà.»

A Françoise, peu de problèmes sont inconnus. Elle les a déjà tous rencontrés et détient dans ses poches des débuts de plan et de solution pour chacun. Mais elle connaît aussi les limites, les portes qu'on n'ouvre pas, les moulins à vent qu'on attaque et qui nous flanquent par terre. Il vaut alors mieux s'adapter.

Lorsque je m'émeus d'une pratique apparemment fautive et prétends qu'il suffit de l'attaquer, Françoise me répond que cela ne sert malheureusement à rien. Le recours au Conseil d'Etat coûte pour des gens disposant du minimum, tout s'arrête pendant un an ou plus, et zéro solution à la fin !

Avec mon parcours, je comprends mal cette situation. On va bien voir.

Qu'est-ce qu'on a vu ?

1) recours du 06.12.21, non-renouvellement permis B/UE, qualité de travailleur salarié : l'intéressée se décourage et rentre

en Italie. Dossier classé le 11.05.22;

2) recours du 19.01.22, permis C pour l'enfant, ménage commun avec le père : rejeté 24.05.23 (pas de preuve du ménage commun);

3) recours du 03.01.22, refus F en B, accident professionnel, travail temporaire : admis 01.09.23 (motivation insuffisante, instruction lacunaire de la part du SPM);

4) recours du 20.04.22, non-renouvellement permis B/UE, accident professionnel, travail temporaire : classé 11.05.22 (trouvé travail, reçu permis);

5) recours du 03.10.22, délai pour redemander permis B : rejeté 01.03.23 (délai trop court, attendre stabilisation);

6) recours du 10.01.23, renvoi dans canton de GE à cause de l'aide sociale, 37 LEI: en cours;

7) recours du 16.02.23, révocation permis B/UE, aide sociale : en cours;

8) recours du 29.03.23, non-renouvellement B/UE, aide sociale, problèmes de santé, famille en CH : en cours;

9) recours du 06.04.23, réduction aide sociale pendant la procédure, effet suspensif : en cours;

10) recours du 06.10.23, réduction aide sociale pendant la procédure, effet suspensif : en cours;

11) recours du 04.11.23, révocation permis B/UE, aide sociale, famille en CH : en cours.

Françoise avait presque raison. Trop long et presque pas de résultats. Pas de volonté du Conseil d'Etat de désapprouver son service, d'améliorer la qualité de ses décisions.

Si on n'utilise pas cette voie, cependant, on se courbe sous les fourches caudines du SPM sans espoir de progrès, en le laissant profiter de cette situation.

Si on ne rend pas toujours service au recourant lui-même en déposant un recours à son nom - et il faut être attentif à cela - on fait quand même avancer la cause commune.

Souffle d'espoir contre « appel d'air »

Madeline Heiniger

Un souffle d'espoir s'est répandu parmi les femmes et les filles originaires d'Afghanistan, depuis l'été dernier, quand elles ont appris le changement de pratique du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) les concernant. En effet, le SEM a estimé que le statut de réfugiée devait être accordé à ces requérantes d'asile, victimes d'une législation discriminatoire et d'une persécution religieuse sous le régime des talibans. Ainsi, les Afghanes présentes en Suisse, dont la demande d'asile a été rejetée et qui ne bénéficient que d'une admission provisoire (statut F), peuvent déposer une nouvelle demande d'asile auprès du SEM.

Le CSI s'est alors organisé afin de pouvoir accompagner ces démarches. Une vingtaine de femmes se sont ainsi adressées soit à la permanence de Sion, soit à celle du mardi à Monthey, pour s'informer ou remplir le formulaire ad hoc. Nafissa Nazeri, originaire d'Afghanistan et Suisse, une référence pour nombre d'entre elles, s'est inquiétée de transmettre les informations nécessaires à leurs démarches. Elle relève que certaines femmes demeurent cependant craintives, car elles assimilent les nouvelles demandes aux auditions en vue de l'asile - souvent éprouvantes - qu'elles ont dû passer à leur arrivée. Le CSI continue d'ailleurs à recevoir des demandes de renseignement.

Mais ces craintes ne sont pas les seuls obstacles à une vie meilleure. En effet, à peine le Conseil fédéral avait-il reconnu les motifs d'asile pertinents des Afghanes qu'une partie du monde politique voulait annuler le changement de pratique du SEM. Les arguments sont connus : risque d'un « effet d'aspiration », situation tendue en matière d'asile, coûts de l'aide sociale suite au regroupement familial qui suivra.

Le Conseil fédéral répond point par point : l'atteinte aux droits fondamentaux et le risque de persécution en raison de leur genre constituent un motif d'asile, les demandes continuent à être examinées au cas par cas, la procédure Dublin est maintenue, la nouvelle pratique s'aligne sur ce qui se fait en Europe et la Suisse n'est donc pas un point d'attraction spécifique.

Dans la vie réelle, l'obtention d'un statut de réfugiée plutôt que d'une admission provisoire, de même que le regroupement de la cellule familiale, sont bien davantage favorables à la construction d'une nouvelle vie, à l'intégration dans notre société, à la santé, au nécessaire sentiment de sécurité des enfants. Comment ne pas voir que cela est dans notre intérêt à toutes et tous ?

Avocate en Syrie, interprète en Suisse

Madeline Heiniger

Arrivée en Valais comme réfugiée avec sa famille, Helwa Mahmoud raconte la difficile reconversion professionnelle qui s'est imposée.

Helwa, vous avez pratiqué la profession d'avocate en Syrie. Que pouvez-vous nous dire de cette expérience ?

C'est moi qui ai choisi cette voie. J'ai étudié le droit dès 1995 à l'université de Damas et terminé mes études en 1999. Après deux ans d'apprentissage chez un avocat expérimenté, j'ai obtenu le titre d'avocate. Mon futur mari et moi, nous avons ouvert une étude et travaillé ensemble quelques années. En 2006, nous nous sommes mariés et nous avons eu deux fils, nés en 2008 et 2011. J'ai également travaillé pour le système des retraites, à l'Etat.

Au début des manifestations en Syrie, en 2011, puis dès le début de la guerre, j'ai accompagné les familles des militaires morts au combat. En tant que proches des martyrs, comme on les appelle en Syrie, les parents, les veuves et leurs enfants ont des droits : ils obtenaient divers soutiens, un salaire à vie, les études payées pour les jeunes, etc. Je les aidais à faire valoir leurs droits. Je me souviens d'une femme désespérée qui refusait cet argent : « J'ai perdu mon fils, je ne le retrouverai pas avec un salaire ! »

Mais j'essayais de les soutenir moralement et de leur faire comprendre que cela ne les aiderait pas non plus de ne pas bénéficier de ce soutien financier. Nous avons nous aussi perdu des membres de nos familles dans la guerre. Les hommes n'avaient pas le choix, soit ils fuyaient, soit ils se faisaient enrô-

ler dans l'armée officielle. Alors j'ai beaucoup travaillé avec ces familles pour qu'elles reçoivent ce soutien auquel elles avaient droit. C'était très difficile. C'était des familles en deuil, des familles de ma région, que je connaissais souvent. De 2012 à 2014, le pays en guerre s'est complètement désorganisé.

Vous avez dû fuir la Syrie en 2014, afin de vous protéger. Quel a été votre parcours ensuite ?

Quitter nos familles, notre société, notre travail et nos diplômes : ces moments ont été très difficiles. Nous avons passé quelques semaines en Turquie, puis le 15 septembre 2014, nous sommes arrivés en Suisse. Cette date marque un avant et un après. Nous avons recommencé notre vie à zéro. Nous avons passé un mois très pénible au Centre d'accueil de Vallorbe, avant d'être installés dans un foyer à Vernamiège où nous avons commencé l'apprentissage du français. Mais en mars 2015, nous avons été transférés à Viège, puis en septembre nous avons repris les cours, d'allemand cette fois... une étape éprouvante pour la famille.

En février 2016, nous avons enfin reçu un permis B, soit un statut de réfugiés. Nous n'avions pas de travail, nous devions apprendre une nouvelle langue pour la deuxième fois. Alors je me répétais tout le temps : « Tu dois recommencer, non pour toi mais pour tes enfants. »

Mon mari a demandé de pouvoir retourner dans la partie francophone du Valais, où vivent quelques membres de sa famille. Moi, je n'en pouvais plus de ces changements. Mais nous nous sentions très isolés à Viège : nous n'étions que deux familles syriennes, l'une arabe et nous-mêmes kurdes. Mon

mari a insisté et après une année à Viège nous avons pu revenir à Sion. Nous avons trouvé un appartement et emménagé en mars 2016.

A côté de ces multiples adaptations, comment avez-vous reconstruit votre vie professionnelle ?

Suite à notre arrivée, j'avais essayé de faire reconnaître mon diplôme. On me demandait des documents précis à fournir par l'université de Damas, une chose impossible suite à notre fuite. Mêmes difficultés face à la proposition de faire un Master en droits de l'enfant ou de reprendre carrément les études de droit, ou lors de mes nombreuses tentatives de trouver un emploi auprès des avocats de la région. La seule option réaliste était donc l'interprétariat.

L'apprentissage du français m'a demandé un grand investissement. Dès 2016, j'ai suivi les cours du CSI, et ma chance a été de tomber sur une enseignante très gentille, Claudine, qui m'a beaucoup aidé par la suite. J'ai poursuivi avec les cours de l'OSEO, de la Croix-Rouge et finalement de l'école Ardévaz. Ceci m'a permis d'obtenir un certificat de français niveau DELF B2, en juin 2019.

En septembre 2020, après de multiples démarches et l'aide d'une amie, Simone, pour trouver un soutien financier, j'ai commencé la formation donnée par l'association Appartenances à Lausanne. Après deux semestres de cours, j'ai réussi les examens comme interprète pour les langues kurde et arabe. Je les ai encore complétés par un module de trois mois en 2021 pour les domaines administratif et juridique. J'étais heureuse d'avoir réussi, oui, mais je n'en pouvais plus de toutes ces recherches et

Réseau juridique solidaire

Madeline Heiniger

des portes fermées, pendant des années. Heureusement, j'ai reçu le soutien précieux de mes deux amies Claudine et Simone !

En 2022 et après de multiples stages, mon mari a enfin obtenu du travail à plein temps. J'ai aussi reçu peu à peu des mandats comme interprète et nous avons commencé à respirer. Nous sommes enfin sortis de l'aide sociale ! En dépendre nous pesait beaucoup, nous sommes plus détendus depuis cette date.

Oui, on est en sécurité. Mais le jour où nous avons quitté la Syrie, nous avons perdu notre vie. Notre métier, c'était l'étude d'avocats, et la vie était vraiment belle. Je suis là pour mes enfants, sinon je ne supporterai pas ces pertes. On est encore en recherche.

Heureusement, j'ai du plaisir à améliorer ma connaissance de la langue et à pratiquer l'interprétariat. Je suis maintenant aussi appelée dans les tribunaux, ça m'intéresse et je suis bien payée, mais ce n'est que deux ou trois fois par mois. C'est trop rare, alors je travaille dans tous les domaines : école, santé, social, juridique. J'ai besoin de sortir et de gagner ma vie.

Je ne veux pas reculer, on a tout fait pour sortir de l'aide sociale... alors qu'on avait étudié dans une grande université !

Si je n'avais pas rencontré Claudine, Simone, et quelques autres, qu'est-ce qu'on aurait fait ? J'espère avoir un jour un vrai contrat de travail, puis un permis C.

Le Réseau valaisan d'aide juridique solidaire est né en 2020 du souhait de quelques associations valaisannes, dont le CSI, de pouvoir faire appel à la disponibilité d'un réseau d'avocat-es, afin ne pas solliciter toujours les mêmes quelques spécialistes des affaires délicates et complexes, au risque de les épuiser.

« Vous m'avez chargée de coordonner cela, raconte Virginie Lugon-Luyet, elle-même avocate et porteuse du projet, et nous nous sommes rendu compte qu'il y avait beaucoup d'étudiant-es, d'avocat-es stagiaires, de jeunes juristes intéressés. En fait, ils avaient eux-mêmes soif de sens dans leur travail, et besoin de trouver des modèles de pratique professionnelle inspirants. »

Le réseau s'est alors développé avec des ramifications inattendues, débordant l'aide ponctuelle à des associations. En effet, il est devenu également lieu d'échanges entre professionnels de la justice désireux d'accorder leur pratique à leurs valeurs, de s'encourager dans leur engagement pour faciliter l'accès à la justice. Outre des rencontres mensuelles au sein de la branche, des conférences ont rassemblé les avocat-es et juristes ainsi que les membres des associations impliqués, notamment sur le thème de la migration, des droits humains ou de l'aumônerie en prison. Elles ont permis de rencontrer également des avocat-es issus de l'asile, au bénéfice d'une riche expérience professionnelle mais ne pouvant pas pratiquer le droit dans notre pays.

Le CSI a bénéficié de ce réseau de plusieurs façons, notamment par l'aide précieuse de plusieurs bénévoles. André Morand, procureur valaisan retraité (cf p.2), a tenu la permanence juridique de Monthey non sans questionner certaines pratiques de l'administration cantonale. Chloé Dubuis, jeune juriste, nous a également rejoints comme bénévole avant d'être engagée pour notre permanence juridique, alors que Maria Teresa Garrido, juriste d'origine colombienne et ancienne déléguée de la Croix Rouge, y collabore bénévolement depuis le début de l'année 2023.

Depuis son lancement en octobre 2020, le Réseau valaisan d'aide juridique solidaire a déjà traité 85 situations. En s'inscrivant, les avocat-es mentionnent dans quelle mesure et pour quelle matière du droit ils se mettent à disposition. Ainsi, lorsque le CSI ou d'autres organisations d'entraide contactent Virginie Lugon-Luyet, coordinatrice, elle sollicite les membres du réseau selon leur intérêt pour le domaine du droit concerné. « Ces derniers acceptent ou non de répondre à la question soumise, et ça marche plutôt bien » assure Virginie Lugon-Luyet.

Dans le futur proche, ce réseau pourrait prendre la forme d'une association. Ainsi ses buts et son fonctionnement seraient précisés, lui assurant une certaine stabilité et une présence sur le net. Il restera au service des associations solidaires, aujourd'hui le CSI, l'accueil Hôtel Dieu, la Maisonnée, le groupe GOAR, Parole en liberté, le Bureau d'écoute contre le racisme, pour les principaux bénéficiaires.

L'instruction de la santé en procédure étendue

Orphée Mouthuy

Instruire l'état de santé d'une personne en procédure d'asile peut parfois prendre du temps et complexifier les décisions. Cela peut-il justifier un passage en procédure étendue (PE)? Nous faisons le point au CSI avec Jeanne, co-coordinatrice, et Méлина, représentante juridique.

Est-ce que l'aspect médical est parfois un motif de passage en PE ? Est-ce mentionné clairement ainsi dans le dossier ?

Jeanne : Je ne peux répondre qu'en théorie car je n'ai pas d'exemple pratique. Il est certain que, s'il faut des investigations supplémentaires sur l'état de santé d'une personne et que cela prend du temps, ça peut justifier un passage en PE. Mais de mémoire, ça n'est pas clairement mentionné ainsi dans le dossier.

Méлина : La décision de passage en procédure étendue indique généralement plutôt schématiquement que des « mesures d'instruction complémentaires » sont nécessaires. En prenant connaissance du dossier, on apprend parfois que l'instruction d'office de l'état de santé a été demandée durant l'audition sur les motifs d'asile ou que le SEM attend un rapport médical avant de se prononcer.

L'état de santé et les rapports médicaux ont-ils un impact sur la décision du SEM ?

Jeanne : La notion de santé n'est pas un motif d'asile. Elle peut éventuellement faire pencher la balance en vue d'une admission provisoire et peut être cumulée à d'autres éléments rendant le renvoi inexigible. Toutefois, l'état de santé doit être particulièrement critique.

Méлина : Oui, l'état de santé peut constituer un obstacle au renvoi, il est donc primordial de disposer de toutes les informations pertinentes à ce sujet. La loi sur l'asile prévoit d'ailleurs que les personnes requérantes sont tenues de faire valoir toute atteinte à leur santé qui pourrait s'avérer déterminante dans le cadre de la procédure d'asile et de renvoi. Elles sont tenues de collaborer à l'établissement de ces faits.

Est-ce que vous avez déjà observé des réticences de la part des personnes à faire évaluer leur état de santé ?

Jeanne : De manière générale, elles acceptent assez facilement. Bien sûr, pour certaines personnes il est difficile, voire douloureux, d'admettre d'être atteintes psychologiquement, mais ce n'est pas pour autant qu'elles refusent de consulter un médecin et que leur état de santé nous soit communiqué. Certaines personnes pensent d'ailleurs que le fait d'être suivies jouera en leur faveur.

Méлина : Personnellement je n'ai jamais observé de réticence de la part des personnes. Des difficultés d'ordre pratiques peuvent toutefois se poser dans la mise en œuvre de cette évaluation.

Avez-vous déjà dû faire recours pour cause de rapport médical incomplet, bâclé ou inexistant ?

Jeanne : Non, pas depuis que je suis les PE. Avant, le système était différent et il fallait parfois ajouter un rapport médical car l'état de santé n'avait pas été instruit.

Méлина : Non, moi non plus. Un recours pour cause de rapport médical inexistant se pose peut-

être plus fréquemment en procédure accélérée où les délais plus courts rendent parfois difficile une clarification complète des éléments relatifs à l'état de santé. En procédure étendue, le recours sera plutôt sous l'angle d'une prise en compte insuffisante des données médicales dans la décision d'asile et de renvoi rendue par le SEM.

Souhaitez-vous ajouter quelque chose sur la thématique ?

Méлина : La santé des personnes requérantes d'asile est souvent préoccupante. L'instruction de la santé en procédure d'asile pose également de nombreuses questions connexes (difficultés pratiques, ressources à disposition, médiation des interprètes, etc.). Il y a aussi la question sensible de la prise en compte du risque de suicide lors de diagnostic de risque élevé de passage à l'acte en cas de renvoi.

Jeanne : Selon la pratique du Tribunal, ni une tentative de suicide ni des tendances suicidaires (« suicidalité ») ne s'opposent à l'exécution du renvoi, et d'ajouter que les troubles de nature suicidaire sont en effet couramment observés chez les personnes confrontées à l'imminence d'un renvoi. L'argumentation peut parfois choquer.

Méлина : En effet, la mention d'un risque suicidaire ne contraint pas forcément les autorités à revoir leur position quant à la décision d'asile et de renvoi.

Jeanne : Le sujet est délicat, car il ne faudrait pas non plus que les requérantes et requérants pensent qu'un état de santé vulnérable engendre nécessairement une admission provisoire. Cela signifierait d'ailleurs qu'il ne faudrait pas guérir, pour éviter que l'admission provisoire ne soit levée...

Une médecine à l'écoute des requérants d'asile

Aurélie Pont

En décembre dernier, la RTS accueillait Madame Sophie Durieux, médecin responsable du Programme santé migrants aux HUG. Elle était invitée pour parler de la santé mentale des personnes migrantes.

Sophie Durieux précise que la population de requérants d'asile est plus sujette aux problématiques de santé mentale, en raison des événements traumatiques vécus. En premier lieu, ce que vivent ces personnes dans leur pays et qui motive leur demande d'asile est traumatisant. Le parcours migratoire comporte également son lot d'épreuves, au cours de la traversée de la Méditerranée, en raison de violences subies lors du voyage vers la Suisse, etc.

À ce propos, une étude de 2019 dans le canton de Vaud fait état de symptômes de dépression, d'anxiété et d'agoraphobie régulièrement signalés chez les demandeurs et demandeuses d'asile, provoqués par des facteurs de stress, dont le deuil, l'exil et la torture.

La médecin poursuit en expliquant que les personnes ayant des diagnostics de stress post-traumatique ont une plus grande probabilité que les autres à être consommatrices de substances. L'accès aux soins durant le parcours migratoire étant difficile voire impossible, les personnes se calment comme elles le peuvent avec de l'alcool, des drogues ou des médicaments. Par ailleurs, face à un stress post-traumatique, il n'y a pas de médicament miracle et l'environnement psycho-social est primordial. L'étude vaudoise va dans le même sens : les conditions de vie dans le pays d'accueil telles que la détention, la pauvreté, l'inactivité professionnelle et les conditions de logement peuvent être une source d'aggravation des symptômes.

Selon Sophie Durieux, il faut que les personnes souffrant de troubles psychiatriques aient envie de recevoir des soins. Pour cela, il faut être disposé à aller consulter un psychiatre et, surtout, accepter de parler des expériences traumatisantes vécues. Relevons

par ailleurs que ce processus thérapeutique se fait en marge de la procédure d'asile, procédure qui implique que l'avenir en Suisse est encore incertain et qui requiert des requérants de livrer un récit détaillé de leur parcours de vie et de leurs motifs d'asile.

Enfin, la médecin nous apprend que dès l'enregistrement dans un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA), les demandeurs et demandeuses sont couverts par une assurance maladie financée par la Confédération. Bien que l'accès aux soins soit garanti par l'assurance, les CFA sont souvent situés dans des lieux éloignés des centres urbains, rendant l'accès aux soins plus difficile. Par ailleurs, les CFA étant dotés d'un système de soins infirmiers, la prise en charge sur le long terme reste difficile en raison d'une rotation importante du personnel. À cela s'ajoute la barrière de la langue. En bref, les demandeurs d'asile font face à un cumul de barrières qui peuvent freiner l'accès à une prise en charge adaptée.



Fin d'année aux saveurs du monde entier

Selon sa tradition, le CSI a clôturé son année par un repas canadien aux plats d'origines aussi diverses que celles des personnes présentes.

Bénéficiaires ou bénévoles des diverses offres d'activités dont les cours de français, membres de l'équipe et du comité étaient donc rassemblés pour savourer tant les mets cuisinés que les nombreuses et enrichissantes rencontres.



Centre Suisses-Immigrés

CENTRE SUISSES-IMMIGRÉS

Permanence juridique et sociale - Cours de français - Animations - Activités d'intégration
Avenue de Tourbillon 34, 1950 Sion - Tél. 027 323 12 16 - Fax: 027 323 12 46 - email : info@csivs.ch

Les offres du Centre Suisses-Immigrés - www.csivs.ch

Permanence juridique et sociale

- Quels sont les droits et les devoirs des personnes migrantes ?
- Quelles démarches faire pour obtenir un permis de séjour ?
- Est-il possible de bénéficier du regroupement familial ?
- Que faire lorsque le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) refuse une demande d'asile...
Autant de questions auxquelles la permanence peut apporter une réponse :

Sion - Lundi, mardi et jeudi: de 14 h à 18 h
- Mercredi de 18 h à 21 h

Sierre, Martigny et Monthey : informations auprès du CSI

Accompagnement Mère-Enfant

Cette activité vise à favoriser l'implication de la femme migrante dans la scolarité de son enfant

Cours de français

Pour faciliter l'intégration, le CSI propose des cours de français du niveau A1.1 au niveau B1. Ils s'adressent en priorité aux personnes migrantes de la commune de Sion.

Viens parler français

Moment d'accueil et de conversation pour femmes. Mercredi: de 09 h 00 à 10 h 30

Pour devenir membres du CSI:

Nom

Prénom

Adresse

Numéro postal

Localité

Adresser par mail à info@csivs.ch

Pour vos dons:

IBAN: CH46 0900 0000 1200 9550 3

